



COMMUNE DE MOUZILLON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

Liste des délibérations

N° Délibération	Objet
D20260303-01	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2026
D20260303-02	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025 – Budget principal
D20260303-03	Vote des taux d'imposition 2026
D20260303-04	Budget primitif 2026 – Budget commune
D20260303-05	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025 - Budget annexe des deux rivières
D20260303-06	Budget primitif 2026 - Budget annexe des deux rivières
D20260303-07	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025 - Budget annexe vente énergie
D20260303-08	Budget primitif 2026 - Budget annexe vente énergie
D20260303-09	Subventions annuelles aux associations
D20260303-10	Subventions exceptionnelles aux associations
D20260303-11	Tarification des locations de salles pour l'année 2027
D20260303-12	Participation au coût de fonctionnement pour les enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation et fixation du coût par élève hors commune scolarisé à Mouzillon
D20260303-13	Fixation de la subvention pour les sorties éducatives

D20260303-14	Fixation de la subvention pour les fournitures scolaires
D20260303-15	Fixation de la subvention pour les sorties éducatives
D20260303-16	Modification du protocole de temps de travail
D20260303-17	Création et modification de postes
D20260303-18	Adhésion au service santé du centre de gestion
D20260303-19	Création de voie au lotissement Terres de vignes

Certifié conforme,

Envoyé au contrôle de légalité le *11 mars 2026*

Publié sur le site internet de la commune le *11 mars 2026*

Le secrétaire de séance,
Sébastien TALEUX




Le Maire,
Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

1° - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

☐ **VALIDE** le procès-verbal de de la séance du 9 décembre 2025

PJ - Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030301-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - FINANCES PUBLIQUES

a) Reprise anticipée du résultat de l'année 2025 – Budget principal

L'application de la DGFIP permettant de générer les comptes financiers uniques (CFU) a été indisponible pendant plusieurs semaines rendant impossible leur édition. Il ne peut donc pas être voté avant le budget primitif.

Par conséquent la reprise du résultat s'effectue de manière anticipée et son affectation n'est que prévisionnelle. Le vote du CFU ainsi que l'affectation définitive du résultat sont reportés à un prochain Conseil Municipal.

Avant de voter le budget principal de l'année, il convient d'affecter de manière prévisionnelle le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2025. Ce dernier doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Pour l'exercice 2025 la section d'investissement est excédentaire (66 924,05 € - Restes à réaliser inclus). Il n'a donc pas lieu d'affecter une partie du résultat pour couvrir un déficit de cette section.

Sur proposition de la commission finances en date du 10 février 2026, il est proposé que le résultat soit affecté de manière prévisionnelle de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ	218 765,20
RESTES A REALISER	-151 841,15
Recettes	1 056 437,12
Dépenses	1 208 278,27
RESULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT	66 924,05
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	653 899,97
PROPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES POUR VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
Affectation à la section investissement	400 000,00
Report à la section fonctionnement	253 899,97

Vu les articles L1612-32 et L2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances en date du 10 février 2026,

Considérant que les résultats de l'exercice 2025 sont repris et affectés par délibération du conseil Municipal après constatation des résultats définitifs,

Considérant qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée du résultat dès lors que le compte financier unique n'a pas été approuvé,

Considérant que sans approbation du compte financier unique il convient d'affecter le résultat de manière prévisionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **REPREND** de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget principal
- **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement tel que présenté

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030302-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - FINANCES PUBLIQUES

b) Vote des taux d'imposition 2026

Pour l'année 2026, les bases d'imposition locale ont augmenté de + 0,8% (contre +7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et +1.7% en 2025). Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le 10 février 2026, il est proposé d'appliquer comme les années précédentes une augmentation de 2% des taux d'impositions.

Type de taxe	Bases 2026 (+ 0,8%)	Taux 2025	Fiscalité 2026 si stabilité des taux	Augmentation 2 %	
				Taux	Fiscalité
TH sur résidences secondaires	54 742	17,76%	9 722	18,12%	9 917
Foncier bâti	2 231 721	36,37%	811 677	37,10%	827 910
Foncier non bâti	235 577	40,66%	95 785	41,47%	97 701
			917 185		935 528
Coefficient correcteur			127 506		127 506
			1 044 691		1 063 034

Vu les articles 1379, 1407, 1639 A et 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'avis de la Commission finances en date du 10 février 2026,

Considérant que le Conseil Municipal doit chaque année se positionner sur les taux d'impôts locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **MODIFIE** les taux d'impositions pour l'année 2026 et les fixer comme suit :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à l'habitation principale : 18,12 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,10 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,47 %

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX






EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° FINANCES PUBLIQUES

c) Budget primitif 2026 – Budget commune

Le Conseil municipal est compétent pour se prononcer sur le budget de la commune.

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le 10 février 2026 et pour l'exercice 2026, le projet de budget est le suivant :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	963 722,05	896 798,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 208 278,27	1 056 437,12
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 218 765,20
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 172 000,32	2 172 000,32
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 946 898,00	2 692 998,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 253 900,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 946 898,00	2 946 898,00
TOTAL DU BUDGET (4)		5 118 898,32	5 118 898,32

Le budget est équilibré en recettes comme en dépenses. Il est voté par chapitre. Le budget est détaillé dans la maquette annexée à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L2122-21 alinéa 3,

Vu l'avis de la Commission finances en date du 10 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **avec 18 voix pour et 2 abstentions (Christian LUNEAU et Gilles BLANLOEIL)**

- ☐ **ADOpte** le budget primitif principal 2026 de la commune tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération.

PJ - Budget primitif principal de la commune

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030304-BF
Date de réception préfecture : 11/03/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - FINANCES PUBLIQUES

d) Reprise anticipée du résultat de l'année 2025 - Budget annexe des deux rivières

L'application de la DGFIP permettant de générer les comptes financiers uniques (CFU) a été indisponible pendant plusieurs semaines rendant impossible leur édition. Il ne peut donc pas être voté avant le budget primitif.

Par conséquent la reprise du résultat s'effectue de manière anticipée et son affectation n'est que prévisionnelle. Le vote du CFU ainsi que l'affectation définitive du résultat sont reportés à un prochain Conseil Municipal.

Avant de voter le budget annexe des deux rivières de l'année, il convient d'affecter de manière prévisionnelle le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2025. Ce dernier doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Pour l'exercice 2025 la section d'investissement est déficitaire (-17 913,67 €). Il y a donc lieu d'affecter une partie du résultat afin de couvrir ce déficit. Sur proposition de la commission finances en date du 10 février 2026, il est proposé que le résultat soit affecté de manière prévisionnelle de la façon suivante :

SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	3 299,33
----------------------------------	-----------------

RESTES A REALISER	-21 213,00
Recettes	-
Dépenses	21 213,00

RÉSULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT	-17 913,67
---	-------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	67 601,57
-----------------------------------	------------------

PROPOSITION DE LA COMMISSION	
Affectation à la section investissement	57 601,57
Report à la section fonctionnement	10 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **REPREND** de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe des deux rivières
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement tel que présenté

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX






**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2°- FINANCES PUBLIQUES

e) Budget primitif 2026 - Budget annexe des deux rivières

Le Conseil municipal est compétent pour se prononcer sur le budget annexe des deux rivières.

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le 10 février 2026 et pour l'exercice 2026, le projet prévisionnel de budget est le suivant :

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 107 325,56	RECETTES 125 239,23
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	21 213,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 299,33
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		128 538,56	128 539,56
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 95 010,00	RECETTES 85 010,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		95 010,00	95 010,00
TOTAL DU BUDGET (4)		223 548,56	223 549,56

Le budget est équilibré en recettes comme en dépenses. Il est voté par chapitre. Le budget est détaillé dans la maquette annexée à la présente note.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la commission finances en date du 10 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget annexe 2026 des deux rivières tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération.

PJ - Budget annexe primitif 2026 des deux rivières

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° FINANCES PUBLIQUES

f) Reprise anticipée du résultat de l'année 2025 - Budget annexe vente énergie

L'application de la DGFIP permettant de générer les comptes financiers uniques (CFU) a été indisponible pendant plusieurs semaines rendant impossible leur édition. Il ne peut donc pas être voté avant le budget primitif.

Par conséquent la reprise du résultat s'effectue de manière anticipée et son affectation n'est que prévisionnelle. Le vote du CFU ainsi que l'affectation définitive du résultat sont reportés à un prochain Conseil Municipal.

Avant de voter le budget annexe vente énergie de l'année, il convient d'affecter de manière prévisionnelle le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2025. Ce dernier doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Pour l'exercice 2025 la section d'investissement est excédentaire (68 346,83 € - Restes à réaliser inclus). Il n'a donc pas lieu d'affecter une partie du résultat pour couvrir un déficit de cette section. Sur proposition de la commission finances en date du 10 février 2026, il est proposé que le résultat soit affecté de manière prévisionnelle de la façon suivante :

SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	68 346.83
----------------------------------	------------------

RESTES A REALISER	0
Recettes	0
Dépenses	0

RÉSULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT	68 346.83
---	------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 030.32
-----------------------------------	-----------------

PROPOSITION DE LA COMMISSION	
Affectation à la section investissement	0
Report à la section fonctionnement	3 030.32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **REPREND** de manière anticipée les résultats du budget annexe vente-énergie
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement tel que présenté

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - FINANCES PUBLIQUES

g) Budget primitif 2026 – Budget annexe vente énergie

Le Conseil municipal est compétent pour se prononcer sur le budget annexe vente-énergie.

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le 10 février 2026 et pour l'exercice 2026, le projet prévisionnel de budget est le suivant :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	31 975,00	28 944,18
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 030,82
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	31 975,00	31 975,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	83 852,00	15 505,17
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 68 346,83
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	83 852,00	83 852,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	115 827,00	115 827,00

Le budget est équilibré en recettes comme en dépenses. Il est voté par chapitre. Le budget est détaillé dans la maquette annexée à la présente note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget annexe 2026 vente énergie tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération.

PJ – Budget annexe vente énergie primitif 2026

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030308-BF
Date de réception préfecture : 11/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - BIS – FINANCES PUBLIQUES**h) Subventions annuelles aux associations**

Sur proposition de la commission vie associative, il est proposé le versement des subventions annuelles aux associations de la façon suivante :

Associations Mouzillonnaises	
Associations	Montants subventions 2026
Etoile Mouzillonnaise Gymnastique (71)	1 349,00 €
Etoile Mouzillonnaise Football (64)	1 216,00 €
Etoile Mouzillonnaise de Tennis de Table (18)	342,00 €
Association Modern Jazz Mouzillon (70)	1 330,00 €
Total :	4 237,00 €
Associations extérieures et Fondations	
	Montants
Fondation Patrimoine	164,00 €
Prévention Routière	82,00 €
AFN-UNC	154,00 €
Total :	400,00 €

Accuse de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030309-DE
Réception préfecture : 11/03/2026

Associations d'aide à domicile intervenant à Mouzillon	
	Montants
Chez nos Aînés	200,00 €
ADT 44	200,00 €
ADAR 44	100,00 €
ADMR	100,00 €
Total :	600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ☐ **VALIDE** l'attribution de ces subventions annuelles
- ☐ **DIT** que les crédits sont bien inscrits au budget

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° – FINANCES PUBLIQUES

i) Subventions exceptionnelles aux associations

Sur proposition de la commission vie associative, il est proposé l'attribution de subventions exceptionnelles de la façon suivante :

- EMTT - Challenge Clair Boiteau 2026 - Subvention proposée de 215,00 € (coût location salles de Tilleuls)
- Badminton - matériel (2 jeux de poteaux + 2 filets) - Investissement dû à l'occupation de 2 salles (étoiles + EG) – Subvention proposée à hauteur de 70% de la somme soit 680,00 €
- Les Déroutés des 3 Provinces - bourse échanges du 19/10/2025 - Salle RH - coût : 433,00 € - Subvention proposée avec réduction du coût du ménage = 328,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- ☐ **VALIDE** l'attribution des subventions annuelles
- ☐ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030310-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° – FINANCES PUBLIQUES

j) Tarification pour les locations de salles communales – Année 2027

Sur proposition de la commission vie associative en date du 19 février 2026, il est proposé les tarifs de location de salles précisés en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ☐ **VALIDE** les tarifs de location de salles tels que précisés en annexe

PJ : Tarifs des locations de salle 2027

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030311-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - FINANCES PUBLIQUES

k) Participation au coût de fonctionnement pour les enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation et fixation du coût par élève hors commune scolarisé à Mouzillon

Comme chaque année, il est nécessaire de fixer :

- Le montant de la participation au coût de fonctionnement des enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation
- Le coût par élève habitant hors de la commune mais scolarisé à Mouzillon à refacturer aux communes d'origine

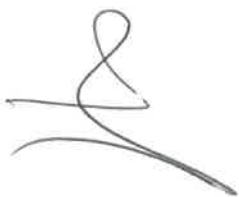
Ces montants correspondent au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique soit :

- Enfant scolarisé en maternelle : 1 750.87 €
- Enfant scolarisé en primaire : 431.24 €

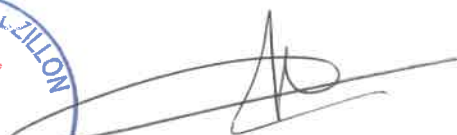
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ☒ **VALIDE** les montants susvisés pour les enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation et les coûts par élève hors commune scolarisé à Mouzillon

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - FINANCES PUBLIQUES

I) Fixation de la subvention pour les sorties éducatives

La commune alloue un budget pour les sorties éducatives de l'école publique et de l'école privée. Comme les années passées il est proposé d'augmenter de 0.50 € la subvention par élève. Ainsi il est proposé la somme de 26 € par élève. Les écoles doivent justifier des dépenses afin de pouvoir prétendre à la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- ☐ **VALIDE** le montant de la subvention pour les sorties éducatives à hauteur de 26 € par élève pour l'école publique et l'école privée
- ☐ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030313-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - FINANCES PUBLIQUES

m) Fixation de la subvention pour les fournitures scolaires

La commune alloue une subvention par élève à l'école publique pour les fournitures scolaires. Comme les années passées il est proposé d'augmenter de 0.50 € la subvention par élève. Ainsi il est proposé la somme de 46,50 € par élève. L'école doit justifier des dépenses afin de pouvoir prétendre à la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ☐ **VALIDE** le montant de la subvention pour les fournitures scolaires à hauteur de 46.50 € par élève pour l'école publique
- ☐ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030314-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

2° - FINANCES PUBLIQUES

n) Fixation du montant du forfait communal pour l'OGEC

Selon le contrat signé avec l'école Saint-Joseph le montant de la subvention annuelle à l'OGEC est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement année N-1 de l'école publique ramenées au coût élève scolarisé en maternelle et au coût élève scolarisé en primaire. Pour l'année scolaire 2024-2025 ce coût s'élève à :

-Enfant scolarisé en maternelle : 1 750.87 €

-Enfant scolarisé en primaire : 431.24 €

Sous réserve de la transmission des chiffres définitifs, le nombre d'enfants mouzillonnais scolarisés à l'école privé est de :

-Enfant scolarisé en maternelle : 43

-Enfant scolarisé en primaire : 88

Le montant provisoire du forfait communal s'élève donc à 113 236.90 €. Le versement de la subvention s'effectuera en trois fois.

Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030315-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Vu l'article L442-5 du code de l'éducation,

Considérant que les dépenses de fonctionnement de l'école privée sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

○ **APPROUVE** le coût élève de la façon suivante :

-Enfant scolarisé en maternelle : 1 750.87 €

-Enfant scolarisé en primaire : 431.24 €

○ **VALIDE** le forfait communal pour l'OGEC pour un montant de 113 236.90 €

○ **DIT** que ce montant sera actualisé suite à la transmission des chiffres définitifs des effectifs de l'OGEC

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

3° - PERSONNEL COMMUNAL

a) Modification du protocole du temps de travail

Afin de cadrer les règles entourant le temps de travail, la commune dispose d'un protocole de temps de travail. Quelques ajustements y sont nécessaires :

- Majoration réglementaire des heures supplémentaires effectuées les jours d'élection
- Autorisation des ATSEM à participer à l'organisation et l'encadrement des séjours en classe transplantées
- Fixation du cadre de pose des jours de fractionnement pour les agents annualisés
- Assouplissement des règles de pose des jours d'ARTT
- Création d'une autorisation spéciale d'absence pour la passation d'un concours de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n°D2024070906 du 9 juillet 2024 par lequel le Conseil municipal a adopté le protocole du temps de travail initial,

Considérant qu'il convient d'ajuster le protocole du temps de travail afin de l'adapter à la réglementation ainsi qu'au fonctionnement interne de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

☐ **APPROUVE** la modification du protocole de temps de travail

PJ – Protocole du temps de travail modifié

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

3° - PERSONNEL COMMUNAL**b) Créations et modifications de poste**

Un ajustement du tableau des effectifs de la commune est nécessaire afin de créer des nouveaux postes et d'en modifier certains. Les créations et modifications de poste proposées sont les suivantes :

Emploi non permanent – Création :

Cadre d'emploi	DH *	Nombre de poste	Motif		Dates	Recrutement
Adjoint technique	35/35	1	Accroissement saisonnier au sein du service technique – Article L.332-23 2°		Du 01/04/2026 au 30/09/2026	Oui
Adjoint animation		12	Accroissement saisonnier au sein du service SEJE	Contrat d'engagement éducatif	Sur périodes de vacances scolaires	Oui
Adjoint animation	5.33/35	1	Réorganisation Service SEJE (Pause méridienne)	Accroissement temporaire d'activité Article L.332-23 1°	Du 02/03/2026 au 05/07/2026	Oui
Adjoint animation	14/35	1	Réorganisation Service SEJE (Retraite progressive)	Accroissement temporaire d'activité Article L.332-23 1°	Du 27/04/2026 au 05/07/2026	Oui

*Durée hebdomadaire de travail

Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260303-D2026030317-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Emploi non permanent – Modification :

Grade	DH	Nbre de poste	Motif		Dates	Recrutement
Adjoint animation	18.12/35 Au lieu de 7.19/35	1	Réorganisation Service SEJE	Accroissement temporaire d'activité	Du 02/03/2026 au 31/08/2026	Non

Emploi permanent – Modification

Cadre d'emploi	DH	Nbre de poste	Motif	
Adjoint animation	35/35 Au lieu de 15.19/35	1	Réorganisation Service SEJE : intégration du temps accueil de loisirs sur les mercredis et les vacances scolaires	
			A compter du	09/03/2026

Vu l'article L313-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de créer et modifier les postes au tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ☐ **APPROUVE** les créations de postes comme présentées
- ☐ **APPROUVE** les modifications de postes comme présentées

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

3° - PERSONNEL COMMUNAL

c) Adhésion au service santé du centre de gestion

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale propose l'adhésion à son offre de service santé au travail. Cela concerne notamment :

- Le suivi médical réglementaire des agents
- Les actions menés en milieu de travail
- Accompagnement dans les démarches de prévention en tant qu'employeur
- Propositions d'actions collectives sur la santé au travail

La cotisation auprès du Centre de gestion est de 0.51% de la masse salariale soit pour la commune environ 6 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune à signer la convention d'adhésion

PJ - Projet de convention d'adhésion au service santé du centre de gestion

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : Mercredi 18 février 2025 pour les sujets liés au vote du budget et le jeudi 26 février pour les autres sujets

Membres présents : 19/22 et ayant pris part au vote 20/22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoint : 5/22 : Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. OLLIVIER Laurent,

Conseillers municipaux : 13/22 : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Madame DENIS Fabienne, M. DEFOSSE Éric, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Madame JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1/22 : Monsieur BLANLOEIL Gilles (pouvoir à Christian LUNEAU)

Absentes excusées : 2/22 : Mme DURET Marine, Madame POTIGNY Laure

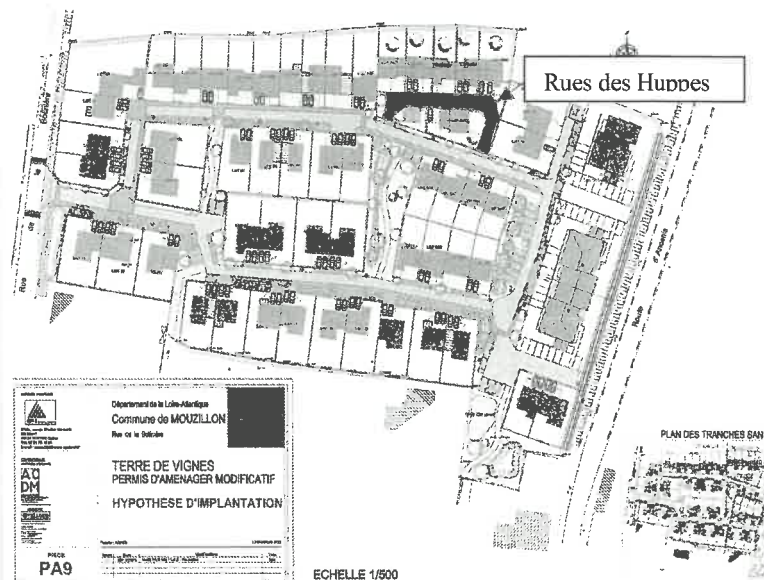
Secrétaire de séance : Sébastien TALEUX

4° - DIVERS

a) Création de voie au lotissement « Terres de Vignes »

Une nouvelle phase de 6 lots du lotissement Terre de Vignes a été déposée par l'aménageur. Il convient de proposer une dénomination à la nouvelle rue créée. Il est proposé au conseil municipal de nommer la voie « Rue des Huppés ».

Voici la localisation géographique de cette nouvelle voie :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la dénomination de ladite voie « Rue des Huppés »

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Sébastien TALEUX

